

**COMMUNE
DE
ST JEAN LES II JUMEAUX**



☎ 01 64 35 90 12

☒ 01 64 35 73 69

E.mail : mairie-st-jean-les-2-jumeaux@wanadoo.fr

N° 2020.166

**Arrêté prescrivant l'entretien
des trottoirs par les habitants**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint Jean les Deux Jumeaux ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et suivants ;

Vu le code pénal et notamment son article R610-5 ;

Vu le Règlement Sanitaire Départemental ;

Considérant que l'entretien des voies publiques est le moyen le plus efficace d'assurer la salubrité dans la commune,

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants à la seule condition que les habitants concourent, en ce qui les concerne, à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous,

Considérant que dans ces conditions, l'entretien peut être prescrit par arrêté de police aux riverains.

ARRETE

Article 1^{er} : Le balayage est une charge incombant au propriétaire ou locataire, des propriétés jouxtant les voies publiques situées sur le territoire communal. Chacun est tenu de balayer et nettoyer son trottoir et son caniveau, dans toute sa largeur et sur toute sa longueur, au-devant de son immeuble bâti ou non bâti. Les produits de balayage doivent être mis dans des sacs poubelles ou dans les containers afin d'être enlevés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. En outre, le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est interdit.

Article 2 : L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté pourraient être constatées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation adressée à la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie.

Fait à Saint Jean, le 17 octobre 2020.

Le Maire,
Laurence MIFFRE PERETTI.



5